

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : <b>13 AOUT 2020</b>	Dossier complet le : _____	N° d'enregistrement : <b>F09420P073</b>

**1. Intitulé du projet**

Aménagements sur le ruisseau de Poggiolo dans le cadre de la remise en état et de la mise en sécurité de la rive gauche du ruisseau suite aux inondations de 2016

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale **Mairie de SANTA MARIA DI LOTA**

Nom, prénom et qualité de la personne habitée à représenter la personne morale **Monsieur le Maire Guy ARMANET**

RCS / SIRET 

2	1	2	0	0	3	0	9	9	0	0	0	1	8
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Forme juridique **Collectivité Territoriale Commune**

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
N°10 - Canalisation et régularisation des cours d'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau supérieure ou égale à 100 m</li> <li>- Consolidation ou protection de berges par des techniques autres que végétales vivantes sur une longueur supérieure ou égale à 200 m.</li> <li>- Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens de plus de 200 m<sup>2</sup> de frayères.</li> </ul>

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Le projet consiste en la mise en sécurité de la berge en rive gauche du ruisseau Poggiolo. Une partie des travaux a déjà été réalisée sans autorisation administrative en 2019 : environ 315 ml de berges ont été consolidées par enrochements bétonnés. Le profil en travers du ruisseau a été modifié sur cette partie. En 2020, les travaux de consolidation de la berge en rive gauche ont repris par anticipation à l'autorisation environnementale: mise en place d'enrochement bétonné sur environ 120 ml. Il est projeté de poursuivre les aménagements sur les derniers 315 ml restant en amont du pont de la route départementale 80. Le ruisseau sera élargie en rive gauche et le talus sera stabilisé par des techniques issues du génie végétal :

- Fascinage d'hélophyte en pied de berge (Iris, jonc, Carex, Aulne Blanc, saule...),
- Lit de plants et plançons avec treillis biodégradable en coco (bouturage d'arbustes et d'arbres : Alnus cordata, saule, églantier, noisetier...),
- Plantation d'Aulne, chêne vert... – sur le haut de berge.

Au total, 750ml du ruisseau seront aménagés : 435 ml en enrochement bétonné (déjà réalisés) - 315 ml par renaturation (à réaliser)

#### 4.2 Objectifs du projet

Ces travaux ont pour but d'améliorer la capacité hydraulique du ruisseau sur sa partie aval avant rejet en mer, afin de réduire le risque inondation sur le secteur.

La modélisation hydraulique 2D réalisée dans le cadre du dossier d'autorisation au titre du code de l'environnement montre que les travaux permettront de réduire le champ d'expansion de la crue centennale du Poggiolo.

Les travaux de consolidation des berges en enrochements bétonnés déjà réalisés ont pour objectifs de protéger les infrastructures attenantes au ruisseau et fortement impactées lors de la dernière crue de 2016 (route communale - club house tennis).

Les travaux d'aménagement sur la rive gauche restant à réaliser permettront de réduire le champ d'expansion de la crue centennale et de conforter la berge afin de lutter contre le risque d'érosion.

Linéaire total de berges à aménager : environ 750 ml dont 435 ml ont déjà été consolidées.

Linéaire total de modification du lit mineur : environ 750 ml .

Les travaux réalisés ont modifié le lit mineur. Il en sera de même pour les travaux restants à réaliser.

=> élargissement du lit mineur et reprofilage partiel.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

Consolidation de berges et recalibrage d'un ruisseau sur environ 750 ml.

Sur environ 435 ml les travaux déjà réalisés ont consisté à l'élargissement du lit mineur : déblaiement et reprofilage de la rive gauche du ruisseau : mise en place d'enrochements bétonnés en pente 1 pour 3. Afin d'assurer la stabilité dans le temps de l'ouvrage, ces enrochements ont été enfouis à 1.5 m de profondeur par rapport au lit du ruisseau, et un massif en enrochement libre de 2 m de large a été mis en place en pied d'ouvrage.

Les travaux ont nécessité :

- le déblaiement de l'excédent de terre de la rive gauche,
- le terrassement des fouilles pour les enrochements bétonnés,
- le terrassement des fouilles pour les enrochements libres.

Contrairement aux travaux de la première phase, des mesures préventives contre les risques de pollution avaient été mises en oeuvre pour les travaux de la phase 2 (note descriptive des mesures en annexe). Ces mesures seront reconduites pour les travaux de la phase 3 (travaux en demi-largeur, mise en place d'un barrage filtrant... note en annexe).

La première phase du chantier a eu un impact NEGATIF IMPORTANT sur les milieux NATUREL et PHYSIQUE en phase chantier, en raison de la nature des travaux, mais surtout à cause de l'absence de mesures préventives.

La deuxième phase des travaux a eu un impact NEGATIF (en raison de la nature des travaux) MODERE (grâce aux mesures préventives) sur les milieux NATUREL et PHYSIQUE en phase chantier.

La dernière phase des travaux aura un impact NEGATIF FAIBLE sur les milieux NATUREL et PHYSIQUE, en phase chantier, en raison de la nature des travaux, mais surtout grâce aux mesures préventives.

Les trois phases de travaux ont eu et auront un impact POSITIF sur le milieu HUMAIN ET SOCIO-ECONOMIQUE, en phase chantier car ils permettront de réduire le risque majeur inondation. L'étude hydraulique montre qu'à l'issue des travaux le champ d'expansion de la crue centennale sera réduit.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase de fonctionnement, les aménagements sur le Poggiolo auront dans l'ensemble UN IMPACT QUASI NEUTRE sur les milieux NATUREL et PHYSIQUE (impact légèrement négatif sur la partie amont et positif sur la partie aval des travaux).

En phase de fonctionnement, les aménagements sur le Poggiolo auront UN IMPACT POSITIF SUR LE MILIEU HUMAIN ET SOCIO-ECONOMIQUE:

Le projet diminuera l'inondabilité des complexes sportifs en rive gauche du Poggiolo sans augmenter l'inondabilité sur d'autres secteurs dont notamment la rive opposée située sur la commune de San Martino Di Lota. Les aménagements auront donc un impact positif pour le cadre de vie général des habitants de la commune de Santa Maria Di Lota.

Le projet permettra de réduire le champ d'expansion des crues et donc de réduire la pression hydraulique au niveau de certaines parcelles. Le projet aura donc un effet positif sur les risques majeurs

Le projet permettra de créer une voie piétonne le long de la rive gauche du Poggiolo, du city stade jusqu'à la plage de Miomo (site de baignade). La commune a pour cela acquis et « récupéré » certains bouts de parcelles (une bande d'environ 5-10 ml le long du haut de la berge).

Les aménagements restant à réaliser (cheminement piéton avec mise en place d'arbres en pot et en pleine terre et renaturation du dernier tronçon à aménager de la rive gauche du ruisseau) permettront d'apporter une plus-value paysagère par rapport à l'état initial.

Le croquis des aménagements projetés restants à réaliser est présenté en Annexe. Il en est de même pour les résultats de la modélisation hydraulique à l'issue de la troisième phase des travaux en comparaison avec le PPRI.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Les travaux de recalibrage et d'aménagement de la berge en rive gauche sont soumis à AUTORISATION Environnementale avec Enquête publique au titre des rubriques 3.1.2.0. et 3.1.4.0.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Le projet porte sur l'augmentation de capacité hydraulique du ruisseau Poggiolo afin de réduire le risque inondation. Les travaux réalisés portent sur :	750 ml environ 750 ml
- L'élargissement du ruisseau et le reprofilage du ruisseau,	
- La stabilisation de berge de la rive gauche par enrochements bétonnés entre la confluence avec le ruisseau Cavalligna et la parcelle GB-839 (≈ 385 ml au total),	environ 385 ml
- La stabilisation de la berge en rive gauche par renaturation entre la parcelle G-839 et le pont de la RD 80 (≈ 315 ml).	environ 315ml

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Lieu-dit MIOMO  
20 200 SANTA MARIA DI LOTA

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Santa Maria di Lota

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 2 Identifiant : 940004078 Nom : CHENAIES VERTES DU CAP CORSE
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé sur la commune de SANTA MARIA DI LOTA
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'embouchure du ruisseau de Poggiolo fait partie du Parc Naturel Marin : « Cap Corse Et Agriate - FR9100008 », créé par décret le 15 juillet 2016
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>PPRIF - Feu de forêt approuvé le 05/09/2011 PPRI - Inondation approuvé le 14/08/2013</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p><b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b></p>	<p><b>Oui</b></p>	<p><b>Non</b></p>	<p><b>Lequel et à quelle distance ?</b></p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au niveau des secteurs de travaux 1 et 2, les travaux de recalibrage du ruisseau prévoit un élargissement de ce dernier en rive gauche et un reprofilage de la pente de ce dernier. Ces travaux engendreront des déblais. Ils ont été conservés par l'entreprise en charge des travaux (stockage provisoire sur leur site en attente d'un chantier nécessitant un remblai).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun habitat, n'a été constaté et mis en évidence sur le dernier tronçon du ruisseau à aménager lors des différentes visites sur site. Les travaux de renaturation projetés permettront de créer de nouveaux habitats présentant un réel intérêt environnemental. Actuellement on observe uniquement des cannes de Provence (espèce invasive sans intérêt environnemental) en rive gauche. Les travaux permettront de remplacer ces cannes de Provence par des essences qui ont un réel intérêt floristique.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aval du projet embouchure du ruisseau) est situé dans un parc régional marin. Lors des travaux de la première phase, l'absence de mesures préventives en phase travaux a conduit à des rejet importants de MES dans le milieu naturel et donc dans cette zone protégée. Les travaux avaient donc engendré une pollution. les mesures de prévention mise en place lors de la phase 2 ont permis d'éviter de réitérer ces désagréments et pollutions. Elles seront reconduite pour les travaux de la dernière phase.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	435 ml de berge en rive gauche ont été consolidées par enrochements bétonnés. Ces travaux ont conduit à l'arrachage la destruction des espèces présentes. Le projet prévoit de ré implanter des arbres le long du haut de la berge déjà aménagée. Pour les derniers 315 ml, le projet prévoit d'aménager la berges par des techniques issues du génie végétal qui permettront d'améliorer la qualité de l'espace naturel en rive gauche du Poggiolo.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	le projet est situé dans un cours d'eau. Il est concerné par le risque inondation (PPRI approuvé par arrêté préfectoral N°2013226-0011 en date du 14/08/2013). La modélisation réalisée montre que la réalisation de l'ensemble des aménagements préconisés permettra de réduire le champ d'expansion de la crue centennale et donc le risque inondation.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Uniquement durant la phase travaux. Le projet engendrera la circulation d'engins de chantier dans les lits mineur et majeur du ruisseau de Poggiolo. Cette circulation d'engins de chantier engendrera : - l'émission de gaz à effet de serre (non significatifs), - modifiera localement la nature du sol (terrassements + compactages).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Uniquement durant la phase travaux => en raison de la circulation et du fonctionnement des engins de chantier

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Uniquement durant la phase travaux => en raison de la circulation et du fonctionnement des engins de chantier
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Emission de gaz à effet de serre (non significatifs) lors de la phase travaux uniquement
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les travaux ont engendré pour les phase 1 et 2 une production de déchets du BTP et ménagers banals. Les excédents de matériaux issus des déblais ont été conservés par l'entreprise en charge des travaux (stockage provisoire sur leur site en attente d'un chantier nécessitant un remblai). il en sera de même pour les travaux de la troisième phase.</p>



Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

La DDTM 2B a lancé en 2020 une consultation pour la démolition d'un bien et la reconstitution de la berge selon des techniques du génie végétal, sur la commune de San Martino di Lota. La bâtisse à détruire est située en rive droite du Poggiolo en aval de la confluence avec le ruisseau de Cavaligna.

Les aménagements réalisés et restant à réaliser dans le cadre de l'aménagement de la rive gauche du Poggiolo ont modifié la géomorphologie et l'hydraulique du ruisseau notamment au niveau de cette bâtisse.

Le projet de démolition et de reconstitution de la berge devra tenir compte des conclusions de la modélisation hydraulique réalisée afin de mieux apprécier les vitesses de crue au droit de la rive droite du Poggiolo et ainsi mieux dimensionner les aménagements nécessaires.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Des mesures préventives ont été mises en oeuvre pour les travaux de la phase 2.  
Elles seront reconduites pour les travaux de la phase 3.  
Ces mesures sont présentées et détaillées en Annexe.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet contribue à la protection des biens et des personnes grâce au recalibrage du ruisseau de Poggiolo et à la protection des berges qui permettront de réduire le champ d'expansion de la crue centennale. Ces travaux projetés modifieront les lits mineur et majeur (en rive gauche uniquement) : reprofilage et élargissement. Néanmoins, sur la première zone de travaux, les aménagements la rive gauche ont suivi en grande partie le lit mineur qui avait été généré par la crue de 2016 (érosion). Les aménagements en phase d'exploitation permettront sur la partie aval d'améliorer la qualité de l'habitat notamment par le remplacement des cannes de Provençes par des essences locales ayant un réel intérêt écologique.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 3 : vues du site de l'opération Annexe 4 : Zones naturelles remarquables à proximité du projet, Annexe 5 : Vues du site de l'opération avant, et après les travaux des phase 1 et 2 Annexe 6 : Croquis des aménagements projetés dans le cadre de la phase 3 des travaux Annexe 7 : Mesures préventives mises en oeuvre lors de travaux de la Phase 2 Annexe 8 : Mesures préventives prévues par le pétitionnaire pour éviter les effets négatifs lors des travaux de la phase 3 Annexe 9 : Comparaison d PPRI en vigueur et des résultats de la modélisation hydraulique à l'issue de la Phase 3

**9. Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le

Signature



**Le Maire**

**Guy WIANET**